

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'approbation de conventions à conclure
avec des tiers en vue de la réalisation de l'itinéraire
cyclable départemental MOLSHEIM - SAALES**

CP/2020/104

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

En partenariat avec les acteurs locaux, le Département du Bas-Rhin réalise des itinéraires cyclables selon les dispositions du Plan Vélo 2020. Ces partenariats sont formalisés par des conventions passées avec les collectivités publiques.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions de l'itinéraire cyclable Molsheim - Saâles à passer avec les Communes de Plaine, Saint Blaise La Roche, Niederhaslach, Urmatt, Fouday, Saulxures et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Le Département du Bas-Rhin a fait du développement des itinéraires cyclables un objectif d'aménagement du territoire. Ces itinéraires s'organisent le plus souvent le long des routes départementales. Afin d'assurer la continuité de ces itinéraires, le Département noue des partenariats afin de mobiliser des voiries déjà existantes dont il n'est pas propriétaire. Dans d'autres cas, il mobilise des voies ou du foncier appartenant à des tiers pour ensuite y réaliser des projets.

C'est dans ce cadre que le présent rapport propose à la Commission Permanente de conclure des conventions destinées à finaliser les aménagements de l'itinéraire cyclable départemental Molsheim - Saâles.

Une large concertation avec l'ensemble des communes concernées par le tracé, ainsi qu'avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, va permettre de finaliser d'ici peu les aménagements cyclables de l'itinéraire. Ils constitueront à terme un linéaire de 33 km d'itinéraire cyclable en site propre ou sécurisé (en partage avec l'exploitation forestière).

Depuis 2007, grâce à un investissement départemental de 2.5 M€ TTC, les réalisations successives permettent de relier Molsheim à Saint-Blaise la Roche. Deux ultimes sections entre Poutay et Saint-Blaise la Roche (début des travaux au printemps 2020 - coût des travaux : 200 000€ TTC), puis entre Saint-Blaise la Roche et Saulxures (travaux en 2021 - coût des travaux : 515 000€ TTC), permettront de finaliser l'itinéraire départemental entre Molsheim et Saâles.

Afin de permettre au Département de réaliser ces aménagements, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de conventions à conclure

avec les communes de Plaine, Saint Blaise la Roche, Niederhaslach, Urmatt, Fouday. Il est également proposé d'approuver les termes du projet de la convention à conclure avec la Commune de Saulxures et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Ces conventions définissent les charges et obligations respectives, les modalités de mise à disposition des emprises ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages réalisés. Elles définissent les engagements réciproques des cocontractants sur les principes habituels (ces dispositions entrent dans le cadre de la convention type validée dans le Plan Vélo 2020).

Les Communes précitées s'engagent notamment à :

- mettre à disposition du foncier ;
- prendre les mesures de police sur l'aménagement réalisé ;
- autoriser la réalisation de travaux dans leurs emprises ;
- assurer l'entretien ultérieur de la voirie située dans l'emprise communale.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'engage à :

- mettre à disposition du foncier ;
- autoriser la réalisation de travaux dans ses emprises ;
- assurer l'entretien ultérieur de la voirie située dans l'emprise intercommunautaire

Le Département pour sa part :

- réalise les travaux ;
- assure la gestion et l'entretien des parties d'ouvrages situées sur les emprises départementales ;
- réalise et entretient le jalonnement directionnel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes des conventions à conclure entre le Département du Bas-rhin et les communes de Plaine, Saint Blaise la Roche, Urmatt, Niederhaslach, Fouday, jointes respectivement en annexes 1 à 5 ;

En vue de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental Molsheim – Saâles, et l'établissement des modalités de leur gestion et entretien ultérieurs :

- approuve les termes des conventions à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la

*Commune de Saulxures et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche,
jointe en annexe 6 ;*

- autorise son Président à signer ces 6 conventions.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY